**Rappel**

Le licenciement d'un agent contractuel recruté sur un emploi permanent peut être notamment justifié par l'un des motifs suivants :

- disparition du besoin ou suppression de l'emploi ;

- transformation du besoin ou de l'emploi, lorsque l'adaptation de l'agent au nouveau besoin n'est pas possible ;

- recrutement d'un fonctionnaire ;

- refus par l'agent d'une modification d'un élément substantiel du contrat ;

- impossibilité de réemploi de l'agent à l'issue d'un congé sans rémunération.

Le licenciement pour l’un des motifs cités précédemment (à l’exclusion de l’impossibilité de réemploi de l’agent à l’issue d’un congé sans rémunération) ne peut être prononcé que lorsque l’agent ne peut être reclassé.

### Identification de la collectivité

**Nom de la collectivité** : ............ Affaire suivie par : ............

Téléphone (ligne directe) : ............ Email : ............

### Identite de l’agent

**Nom :** ............ **Prénom :** ............

Nom de jeune fille : ............

### situation administrative de l’agent

Nature du contrat :  CDD  CDI

Date de début du contrat : ............

Date de fin du contrat (uniquement si CDD) : ............

Grade : ............

Temps de travail :  temps complet  temps non complet, préciser la durée : ............

### motif de la saisine

**MOTIF JUSTIFIANT CETTE DEMANDE :**

 Disparition du besoin ou suppression de l’emploi

 Transformation du besoin ou de l’emploi, lorsque l’adaptation de l’agent au nouveau besoin n’est pas possible

 Recrutement d’un fonctionnaire

 Refus par l’agent d’une modification d’un élément substantiel du contrat

 Impossibilité de réemploi de l’agent, à l’issue d’un congé sans rémunération

 Autre : ............

**IMPOSSIBILITE DE RECLASSEMENT :**

 L’agent ne présente pas de demande de reclassement ou refuse l’offre de reclassement

 La collectivité n’a pas d’emploi vacant

 Echec de la procédure de reclassement, lorsque celui-ci ne peut être proposé avant l’issue du préavis
(congé sans traitement de l’agent pour une durée maximum de 3 mois)

Date d’effet souhaitée du licenciement : ............

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

le Maire – le Président, (signature + cachet)

(Nom – *Prénom*)

# PIÈCES À JOINDRE À L’IMPRIMÉ DE SAISINE

* demande de reclassement de l’agent (le cas échéant),
* courrier de refus de reclassement de l’agent (le cas échéant),
* rapport détaillé de la collectivité sur les raisons du licenciement et les recherches effectuées par l’autorité territoriale sur les possibilités de reclassement,
* courrier de convocation à l’entretien préalable.

Veuillez retourner votre forumlaire à l’adresse suivante :*cdg50@cdg50.fr*

**Textes de Référence**

* *Décret n°88-145 du 15 février 1988 – articles 39-3, 39-4 et 39-5*
* *Décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 – article 20*